

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

 n° **Sans objet**

 du **22 novembre 2017**

 mis à jour le **22 novembre 2017**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

 oui non

 Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé**

 oui non

 Ce PPR est **approuvé**

 oui non
PPR multi-risques basse vallée de l'Orne

 date **10 août 2021**

 aléa **Submersion marine et inondation par débordement de cours d'eau**

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation, règlement et cartographies réglementaires

 consultable sur Internet *

 consultable sur Internet *

 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

 oui non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

 oui non

date _____

aléa _____

date _____

aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *

 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

 oui non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé**

 oui non

 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé**

 oui non

date _____

aléa _____

date _____

aléa _____

date _____

aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *

 consultable sur Internet *

 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

 oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

 zone 1

 zone 2

 zone 3

 zone 4

 zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

 consultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

 oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Les documents graphiques

 consultable sur Internet *

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333.29 du code de la santé publique

La commune est située dans une zone à potentiel radon

 zone 1

 zone 2

 zone 3

Le document de référence est :

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Consultable sur internet*

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Cartographie des aléas et des zonages réglementaires du PPR multi-risques

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

 La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

 nombre **16**

catastrophes technologiques

nombre _____

Date 31/12/21

Le préfet de département